Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 059-215900176-20241205-DE24174-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 5 décembre 2024

Convocation du : 28 novembre 2024

Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS: Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR: Bernard HAESEBROECK (jusqu'à la délibération DE24.173), Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ (jusqu'à la délibération DE24.155), Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS (jusqu'à la délibération DE24.173), Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Arnaud MARIE, Martine DUBREU, Céline LEROUX (jusqu'à la délibération DE24.155), Sylvie GUSTIN, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique BAILLEUL

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 059-215900176-20241205-DE24174-DE

#### DE24.174

### PERSONNEL COMMUNAL

## RÉORGANISATION HORAIRES – EFFECTIFS DIRECTION DE LA CULTURE ET TOURISME

Autorisation - Approbation

(380)

Comme chaque année, la rentrée scolaire entraîne un certain nombre de modifications dans la répartition des horaires des agents municipaux au sein de l'École de musique, de l'École d'art et de danse.

En ce qui concerne l'année 2024-2025, il est proposé les modifications suivantes :

# **ÉCOLE DE MUSIQUE**

## - Enseignement du piano:

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps complet

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires

# - Enseignement Alto et formation musicale :

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 13 heures hebdomadaires

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non à raison de 4 heures 30 hebdomadaires (Alto)

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 6 heures 30 hebdomadaires (formation musicale)

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires (formation musicale)

## ÉCOLE DE DANSE

#### - Cours de danse jazz :

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications cidessus et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré comme ci-dessus,

NORO

Pour expédition conforme, Le Maire,

**Dominique BAILLEUL** 

Conseiller Municipal Secrétaire de Séancel lean-Miehel MONPAYS